

# LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN



# SOMMAIRE

**03**

L'ANRU, ÇA SERT À QUOI?

**04**

LE NPNRU, C'EST QUOI?

**06**

LE NPNRU, C'EST POUR QUI?

**08**

UN PROJET DE RENOUVELLEMENT  
URBAIN, COMMENT ÇA MARCHE?

**10**

UN NOUVEAU VISAGE  
POUR LES QUARTIERS



# L'ANRU, ÇA SERT À QUOI ?

ANRU est un **Établissement Public d'État** créé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine en vue de mettre en œuvre le **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**. Ce premier programme, doté de **12,5 milliards d'euros** générant **50 milliards d'investissements**, a constitué un premier effort massif de transformation des quartiers en difficulté partout en France, avec une intervention sur près de **600 000 logements**.

En 2014, l'État a confié à l'ANRU la mise en œuvre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

L'ANRU est également en charge du Programme «**Quartiers Anciens**» (PNRQAD) et opérateur au titre du **Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**, avec une enveloppe d'**1 milliard d'euros**, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement immobilier dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

## QUE FINANCE L'ANRU ?

L'ANRU finance majoritairement les logements, les équipements tels qu'écoles, crèches, stades, médiathèques, espaces de jeu... ainsi que les routes.



Vaux-en-Valin-Mas du Taureau © Laurence Danière

# LE NPNRU, C'EST QUOI ?

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été lancé par la **loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014**. Il vise à transformer les quartiers en difficulté pour les rendre attractifs et améliorer la vie au quotidien de plus de **2 millions habitants**.

Le renouvellement urbain s'inscrit dans l'action menée par les pouvoirs publics en faveur des quartiers, action formalisée à travers les contrats de ville, qui fixent le cadre des projets et prévoient l'ensemble des actions qui vont permettre d'articuler ces derniers avec le volet social de la politique de la ville.

**L'ANRU et ses partenaires vont investir 20 milliards d'euros, permettant de vastes travaux dans toute la France pendant 10 ans, avec un soutien de l'ANRU à hauteur de 6,4 milliards d'euros financés grâce au concours d'Action Logement.**

## /// ZOOM SUR

### DES MOYENS FINANCIERS PÉRENNISÉS GRÂCE À UN PARTENARIAT NATIONAL

**6,4 milliards d'euros** de subventions de l'ANRU, provenant à 93 % d'Action Logement, les 7 % restants étant apportés par la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social).

L'action de l'ANRU s'inscrit dans un lien fort avec les partenaires historiques de l'ANRU, en particulier la Caisse des Dépôts et les bailleurs sociaux, représentés par l'Union Sociale pour l'Habitat.

À terme, les bailleurs, la Caisse des Dépôts, les villes et EPCI, les régions et les départements participeront largement aux **20 milliards d'euros** d'investissements générés par le NPNRU dans les quartiers.



Quartier Malakoff - Nantes Métropole © Patrick Garçon

# LE NPNRU, CHIFFRES CLÉS

**450** quartiers

en métropole et Outre-mer,  
parmi les

**1 500** quartiers  
prioritaires de la politique de la Ville

Plus de

**2**

**millions**  
d'habitants  
concernés

**300 000** emplois

créés grâce aux chantiers  
de renouvellement urbain

**20**

**milliards**  
d'investissements  
dont

**6,4** milliards

apportés par l'ANRU grâce  
au concours d'Action Logement

**22**

sites  
ultramarins

parmi  
les

**200 Quartiers**  
d'Intérêt National

# LE NPNRU, C'EST POUR QUI ?

Le NPNRU améliorera, avec eux, la vie des habitants des 200 quartiers de notre pays où la pauvreté est la plus forte, et où ils ont le plus de mal à se loger dans de bonnes conditions, à accéder aux services publics ou à des transports de qualité et fiables.

En plus de ces **200 quartiers d'intérêt national**, le NPNRU bénéficiera à **250 sites d'intérêt régional** identifiés par les préfets de région avec les collectivités.

Ce programme d'envergure bénéficiera à la fois à des territoires situés dans des grandes villes ou des villes moyennes, en métropole et en Outre-mer, dans des quartiers de grands ensembles HLM ou des centres anciens dégradés.

## /// ZOOM SUR

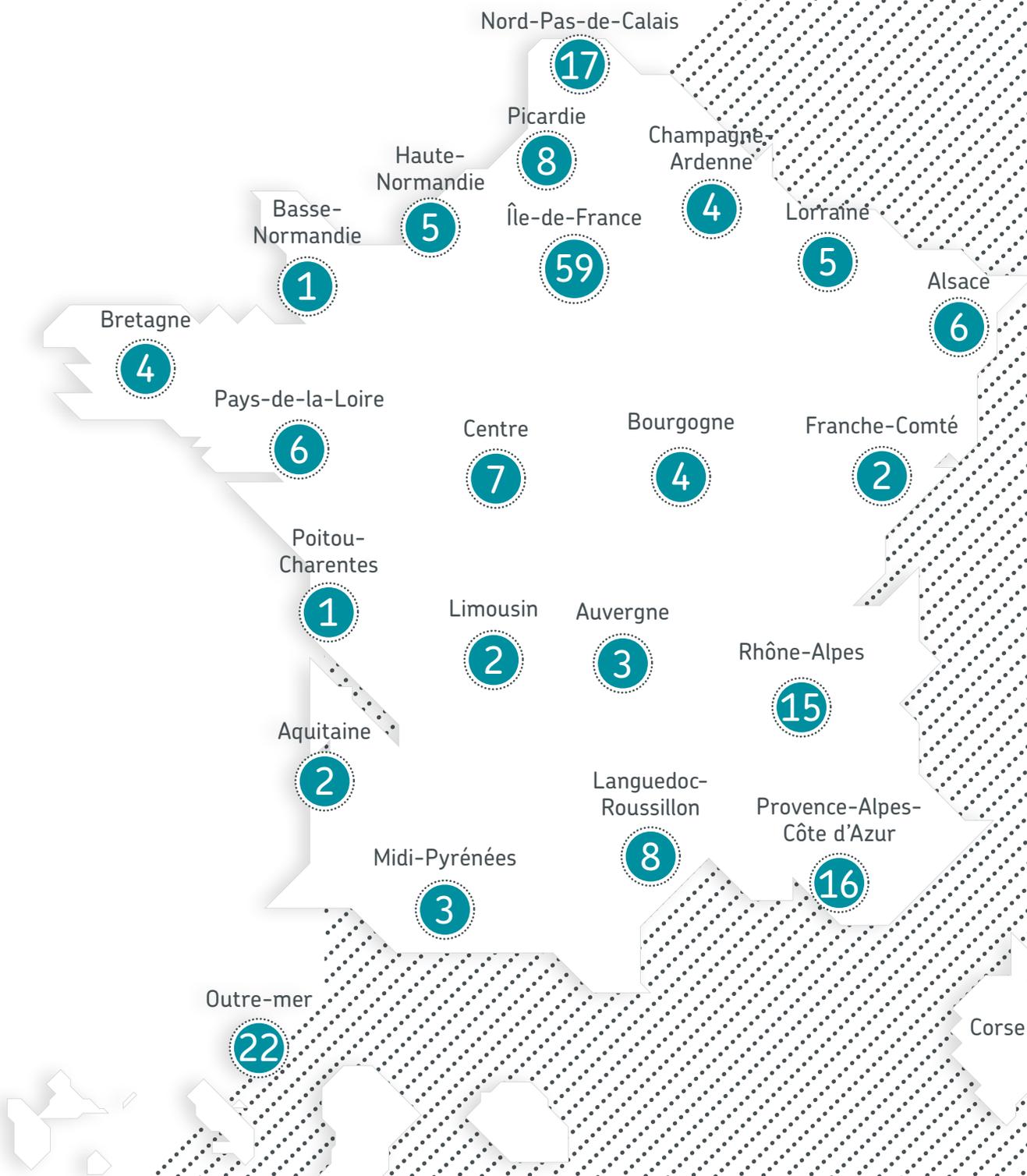
### LES HABITANTS ACTEURS

Les habitants seront impliqués dans toutes les phases de la réalisation du projet de renouvellement urbain, de sa conception à sa mise en œuvre et son évaluation, en particulier grâce à la maison du projet, spécifiquement dédiée à cette co-construction.



© Fotolia

# LES 200 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL DU NPNRU



# UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN, COMMENT ÇA MARCHE ?

## LE PROCESSUS D'ÉLABORATION



L'ANRU et ses partenaires  
sont les garants de la qualité du projet.

L'ANRU accompagne  
chaque projet  
afin de répondre  
aux spécificités  
des différents  
territoires.

### EXAMEN

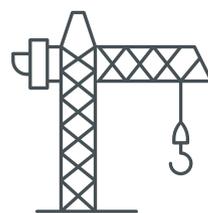
#### PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

##### ÉLABORATION

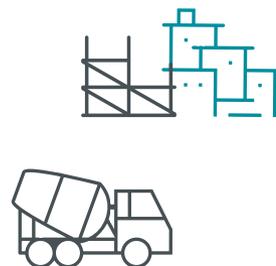
Partie intégrante des contrats  
de ville qui en fixent les orientations,  
les projets sont élaborés par  
les collectivités au niveau  
des agglomérations.



#### CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN



##### MISE EN ŒUVRE



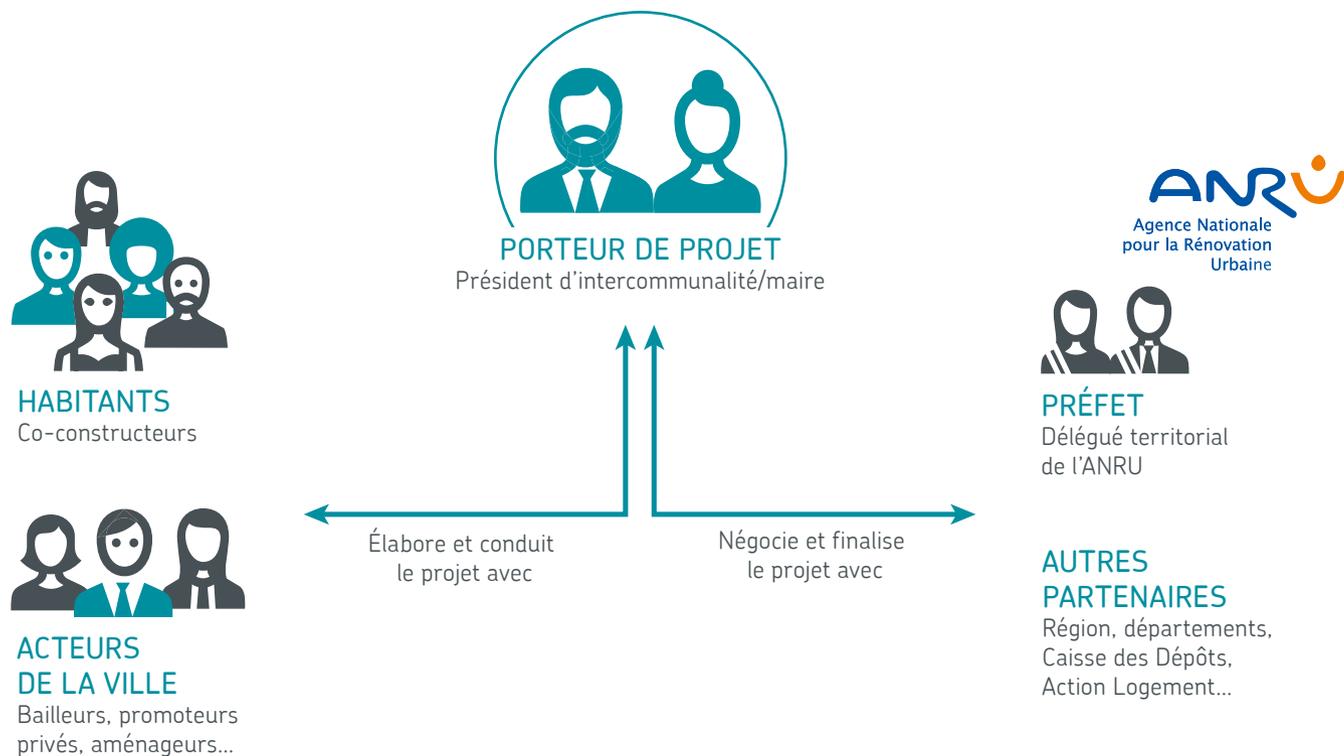
### VALIDATION



1 À 2 ANS

3 À 8 ANS

# QUI FAIT QUOI ?



## //// ZOOM SUR

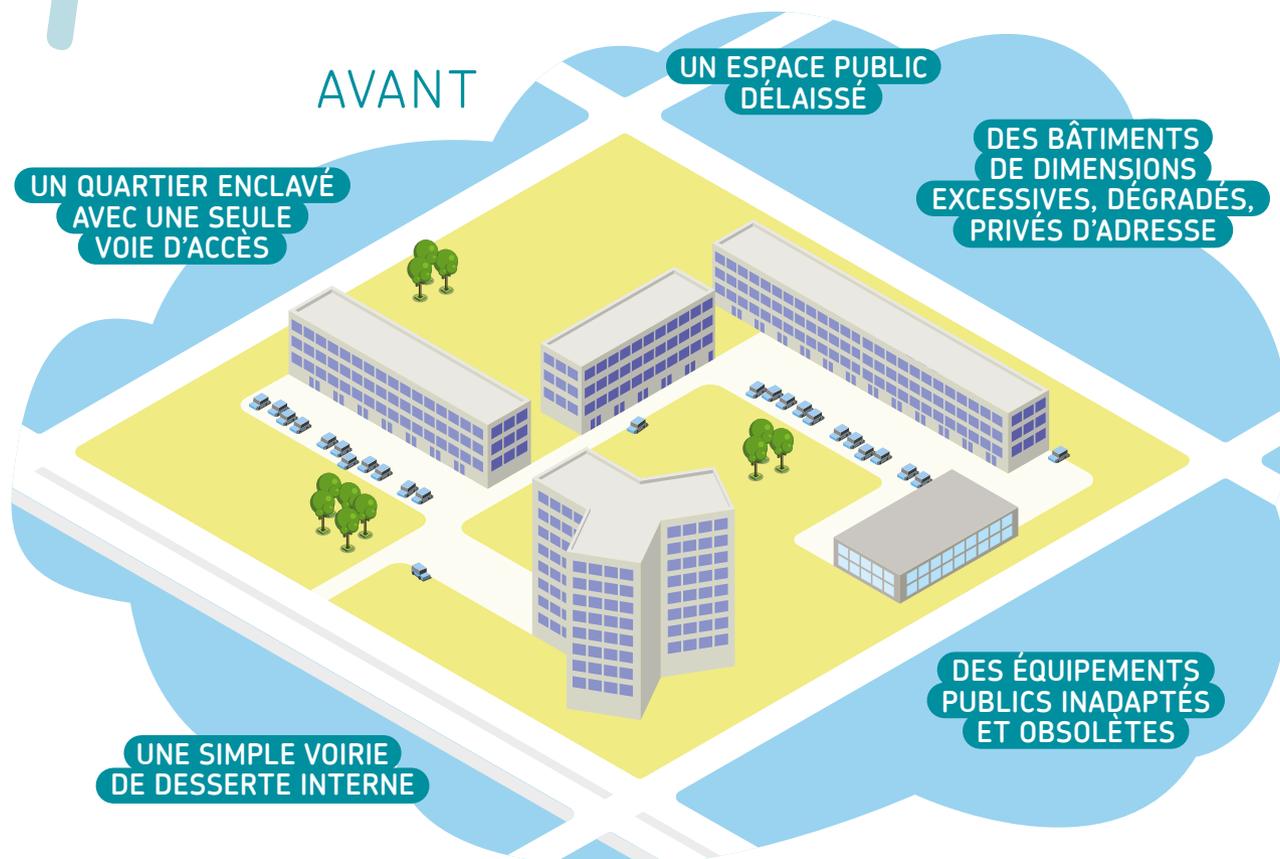
### ACTION LOGEMENT

Action Logement, acteur de référence du logement social en France, vise à faciliter le logement pour favoriser l'emploi.



Piloté par les organisations patronales et syndicales de salariés, Action Logement **gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)** en faveur du logement des salariés. Action Logement mène deux missions principales : construire et financer des logements sociaux et intermédiaires en contribuant aux enjeux de renouvellement urbain et de mixité sociale, et accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

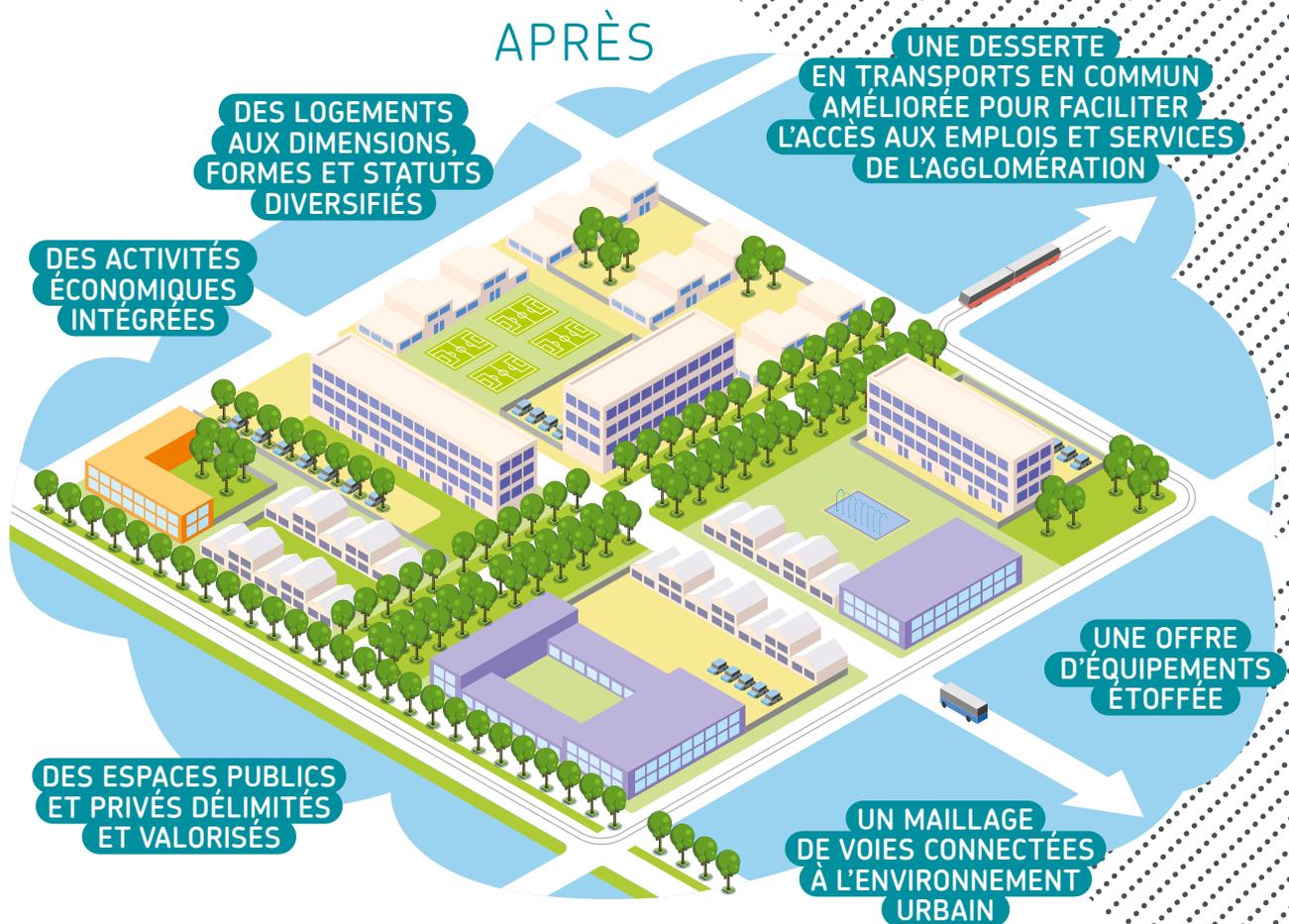
# UN NOUVEAU VISAGE POUR LES QUARTIERS



## LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN VISE À :

- Améliorer l'offre de logements, l'accès à l'école...
- Remplacer les bâtiments vétustes par des immeubles et des maisons à taille humaine.
- Ouvrir le quartier pour favoriser les échanges.
- Développer les centres d'activité et de commerce ainsi que les équipements publics (crèches, bureaux de poste, pharmacies...).
- Renforcer l'accès à la culture, aux espaces de jeu et de détente, aux transports publics.
- Favoriser l'investissement privé dans les quartiers.

le quartier rénové accueillera  
à terme tous types d'habitants :  
salariés, jeunes ou retraités...



## SELON DES PRINCIPES CLÉS

- Diversifier l'habitat et les équipements dans un même quartier.
- Réintégrer le quartier dans la ville.
- Produire une ville durable et solidaire : qualité environnementale, réduction de la consommation énergétique, diminution des charges des locataires...



RETROUVEZ LA LISTE  
DES QUARTIERS  
DU NPNRU SUR  
[anru.fr](http://anru.fr)

RETROUVEZ NOTRE  
ACTUALITÉ SUR



**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
tél. : 01 53 63 55 00  
fax : 01 45 44 95 16  
[www.anru.fr](http://www.anru.fr)